



**PROCÈS VERBAL  
SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 4 DÉCEMBRE 2023, À 19H30,  
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**Sont présents les conseillers suivants :**

Mme Marie-Andrée Lapierre	M. Stéphane Fillion
Mme Francine Garneau	M. Luc Lachance
M. Denis Tanguay	Mme Lorie Gosselin Côté

Formant quorum sous la présidence de Mme Nadia Vallières, mairesse.

Est aussi présente : Mme Joanie Bolduc Pelchat,  
Directrice générale/greffière-trésorière

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Nadia Vallières, mairesse, déclare la séance ouverte à 19h30.

**2. ORDRE DU JOUR**

**218-12-2023**

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté  
appuyé par Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté avec varia ouvert.

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Ordre du jour
- 3) Période de questions
- 4) Procès-verbal séance du 6 novembre 2023
- 5) Procès-verbal séance extraordinaire du 23 novembre 2023
- 6) Revenus et dépenses novembre 2023

**7) Administration :**

- 7.1 Internet Centre Pleine Forme
- 7.2 Embauche d'un surnuméraire pour la saison hivernale 2023-2024
- 7.3 Règlement #285-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021 - Deuxième projet de règlement
- 7.4 Règlement de taxation et tarifs #289-2024  
A) Avis de motion
- 7.5 Adoption du calendrier 2024
- 7.6 Dépôt des formulaires intérêts pécuniaires
- 7.7 Déclaration des dons et autres avantages
- 7.8 Heures ouverture écocentre 2024
- 7.9 Soumission marquage de chaussée 2024

**8) Suivis de dossiers**

- 8.1 TECQ

## **9) Suivi MRC :**

9.1 Procès-verbal du mois de novembre de la MRC de Bellechasse

## **10)Varia :**

## **11)Ajournement de l'assemblée (projet de règlement de taxation 2024)**

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

### **4. PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2023**

**219-12-2023**

Il est proposé par M. Denis Tanguay  
appuyé par M. Luc Lachance  
et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance régulière du 6 novembre 2023, soit adopté tel que rédigé.

### **5. PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2023**

**220-12-2023**

Il est proposé par Mme Francine Garneau  
appuyé par Mme Marie-Andrée Lapierre  
et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2023, soit adopté tel que rédigé.

### **6. REVENUS ET DÉPENSES NOVEMBRE 2023**

**221-12-2023**

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté  
appuyé par M. Stéphane Fillion  
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil par la directrice générale. Cette liste fait état de 60 452\$ de revenus, 44 066.23 \$ de comptes à payer et 23 744.09 \$ de dépenses incompressibles.

### **7. ADMINISTRATION**

#### **7.1 Internet Centre Pleine Forme**

**Mme Francine Garneau se retire de ce point de l'ordre du jour.**

**222-12-2023**

CONSIDÉRANT la résolution **161-09-2023**, qui demandait à l'administration du Centre Pleine Forme au Sud de se dissocier du réseau informatique de la municipalité en relocalisant leurs équipements informatiques dans leurs locaux et en se procurant un lien internet distinct ;

CONSIDÉRANT QUE les responsables du Centre Pleine Forme au Sud sont d'accord à se procurer un lien Internet distinct, mais que ceux-ci demandent au conseil de revoir leur décision afin de leur permettre de pouvoir laisser en place leurs équipements informatiques;

CONSIDÉRANT QUE le fait de relocaliser leurs équipements dans leurs locaux occasionnerait des coûts importants pour leur organisme;

Il est unanimement résolu par les conseillers

D'accepter la demande du Centre Pleine Forme au Sud aux conditions suivantes :

- Les équipements pourront demeurer dans le local informatique de la municipalité, mais devront être complètement dissociés des équipements de la municipalité.
- La municipalité et la MRC ne seront en aucun cas responsables du bon fonctionnement, de l'entretien ou encore de tout bris concernant les équipements ou le réseau Internet appartenant au Centre Pleine Forme au Sud.

## **7.2 Embauche d'un surnuméraire pour la saison hivernale 2023-2024**

La personne qui devait être embauchée a dû retirer sa candidature. Il n'y a donc aucune discussion pour ce point de l'ordre du jour.

## **7.3 Règlement #285-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021- Deuxième projet de règlement**

**223-12-2023**

Il est proposé par Mme Francine Garneau  
appuyé par M. Luc Lachance  
et unanimement résolu par les conseillers

D'abroger le premier projet de règlement #285-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021.

## **7.4 Règlement de taxation et tarifs #289-2024**

A) Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par M. Stéphane Fillion, conseiller, qu'il sera soumis pour adoption lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil municipal, le règlement #289-2024 décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2024 et les conditions de leur perception.

**224-12-2023**

### **7.5 Adoption du calendrier 2024**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre  
appuyé par Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

QUE les séances débiteront à 19h30 à la salle du conseil située au 57, rue Principale;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 :

- Lundi le 8 janvier 2024
- Lundi le 5 février 2024
- Lundi le 4 mars 2024
- Lundi le 8 avril 2024
- Lundi le 6 mai 2024
- Lundi le 3 juin 2024
- Lundi le 8 juillet 2024
- Lundi le 5 août 2024
- Mardi le 9 septembre 2024
- Lundi le 7 octobre 2024
- Lundi le 4 novembre 2024
- Lundi le 2 décembre 2024

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par Joanie Bolduc Pelchat, directrice générale/greffière-trésorière conformément à la loi qui régit la municipalité.

### **7.6 Dépôt des formulaires intérêts pécuniaires**

En vertu des dispositions de l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tous les membres du Conseil ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires dans le délai prescrit par la Loi.

### **7.7 Déclaration des dons et autres avantages**

La greffière-trésorière dépose à la table du Conseil l'extrait du registre contenant les déclarations des élus assujettis à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

### **7.8 Heures ouverture écocentre 2024**

**225-12-2023**

CONSIDÉRANT QU'en 2023 l'écocentre était ouvert un vendredi après-midi par mois et que très peu de citoyens se sont présentés durant ces heures d'ouverture;

Il est proposé par M. Luc Lachance

appuyé par Mme Lorie Gosselin Côté  
et unanimement résolu par les conseillers

Qu'en 2024 l'écocentre soit ouvert à raison d'un samedi sur deux seulement.

### **7.9 Soumission marquage de chaussée 2024**

**226-12-2023**

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à l'entreprise Durand Marquage et Associés inc. pour le marquage de 8 600 mètres de chaussée;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis est de 0.75 \$ du mètre ;

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté  
appuyé par M. Stéphane Fillion  
et unanimement résolu par les conseillers

D'accepter la soumission de Marquage Durand et Associés inc. pour un montant de 7 415.89 \$ avec taxes et de leur octroyer le contrat pour l'année 2024.

### **7.10 OMH — Budget révisé 2023**

**227-12-2023**

Il est proposé par M. Luc Lachance  
appuyé par M. Denis Tanguay  
et unanimement résolu par les conseillers

D'approuver le budget révisé 2023 de l'OMH des Plaines et Monts de Bellechasse préparé par la SHQ en date du 24 novembre 2023. Le budget présente un déficit de 9 204 \$ dont 10% est assumé par la Municipalité.

## **8. SUIVIS DE DOSSIERS :**

### **8.1 TECQ**

Mme Joanie Bolduc Pelchat, directrice générale, informe les membres du conseil que la programmation 7 a été transmise au MAMH. Lorsque celle-ci sera acceptée, une reddition de compte devra être réalisée par notre vérificatrice.

## **9. SUIVI MRC**

### **9.1 Procès-verbal du mois de novembre de la MRC de Bellechasse**

Le procès-verbal du mois de novembre 2023 du Conseil de la MRC a été transféré aux élus municipaux par courriel, en date du 4 décembre 2023. Aucune question n'est formulée relativement au procès-verbal déposé.

## **10. VARIA**

### **10.1 Journal municipal**

**228-12-2023**

CONSIDÉRANT QUE quelqu'un a démontré son intérêt à réaliser le journal municipal à compter de 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE cette personne serait d'accord pour réaliser les six parutions pour un montant de 600\$;

CONSIDÉRANT QUE le journal actuel est réalisé avec le logiciel Word et que cette personne ne travaille pas habituellement avec la suite Microsoft 365;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci retire sa candidature puisqu'elle n'a pas d'intérêt à se procurer le logiciel seulement pour la mise en page du St-Nazaire Information ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu aucune autre candidature;

Il est proposé par Mme Francine Garneau  
appuyé par M. Luc Lachance  
et adopté à la majorité (4 pour et 2 contre)

Que la municipalité lui rembourse son abonnement annuel à la suite Microsoft 365 pour la somme maximale de 100 \$ afin qu'elle puisse réaliser le journal municipal pour l'année 2024.

Que si elle accepte cette proposition, le conseil procède à son embauche lors de la séance ordinaire de janvier.

### **10.2 Ménage des bâtiments municipaux**

**229-12-2023**

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre-Yves Vachon est disponible pour effectuer le ménage des bâtiments municipaux pour l'année 2024;

Il est proposé par M. Stéphane Fillion  
appuyé par Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

De remercier M. Pierre-Yves Vachon pour son bon travail et de l'informer que ses services sont retenus pour l'entretien ménager de nos bâtiments municipaux pour 2024.

## **11. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE (projet de règlement de taxation 2024)**

**230-12-2023**

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté  
et unanimement résolu par les conseillers

Que l'assemblée soit ajournée au lundi 11 décembre 2023 immédiatement après la séance spéciale d'adoption du budget 2024. Il est 20h07.

« Je Nadia Vallières, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

---

Mairesse

---

Greffière-trésorière